



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 9 janvier 2020**

Le maire présente ses vœux à tous les présents. Il revient sur les intempéries des 23 novembre et 1^{er} décembre.

Demandes de subventions suite aux dégâts du 1^{er} décembre 2019

Le maire expose les dégâts subis par la commune lors des fortes pluies, ce phénomène est assimilé à une crue centennale. Il rappelle les travaux réalisés par le passé. Une partie de la voirie communale a été endommagée (chemin, gués...). Evacuation de 2 familles en raison d'une coulée de boue qui a entraîné la destruction de la toiture de leur habitation. Il précise que la voirie communale n'est ni assurée ni assurable. Un fonds exceptionnel du Ministère de l'Intérieur est mis en place pour aider les collectivités à réaliser la remise en état des lieux. Toutefois, une autorisation préfectorale est nécessaire afin d'engager des travaux pour désenclaver les administrés bloqués chez eux. Une aide de la Région a également été débloquée pour venir en aide aux collectivités. Des moyens du Département de Vaucluse vont aussi être mis en place.

Le total des dégâts sur la commune est estimé à 194 100 euros.

Le maire propose le plan de financement suivant :

50% auprès de l'Etat : dotation de solidarité : 30% - DETR : 20 %

25 % auprès de la Région

Entre 50 et 100 000 euros seront nécessaires pour permettre de compléter le coût et de démarrer les travaux au plus tôt. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès des partenaires pour la réfection des chemins et radiés. Certains travaux d'urgence et de rebouchage des nids de poule ont déjà été entrepris afin de donner un minimum de confort aux usagers des chemins en attendant les accords. Le maire envisage de faire réaliser des travaux dans les caniveaux afin d'éviter, en cas de crue, un pareil phénomène. Accepté à l'unanimité.

Emprunt

Le maire demande au conseil municipal son accord sur le principe de faire une demande d'emprunt afin de faire l'avance des travaux avec un montant maximum de 100 000 euros d'emprunt.

Unanimité sur le principe

Contractualisation avec le Département de Vaucluse

Le maire en rappelle le principe notamment sur la durée et le montant.

3 ans avec environ 65 000 euros par an.

Il rappelle également les travaux susceptibles d'être subventionnés.

Il propose d'y inscrire les travaux sur les bâtiments publics ainsi que sur des travaux de réhabilitation de voirie. Accepté à l'unanimité.

Gestion forestière – Charte d'engagement

Le maire rappelle à l'assemblée la convention de partenariat avec l'ONF pour la gestion de la forêt communale. Il donne lecture de la Charte proposée par l'ONF sur la gestion de la forêt et l'aménagement forestier. Le coût de l'adhésion est de 247.53 euros pour 5 ans.

Accepté à l'unanimité.

Informations diverses

- Cérémonie des vœux le 23 janvier 2020 à 18h30
- Déménagement du locataire débiteur à la date du 7 janvier
- Relogement des familles sinistrées le 1^{er} décembre 2019
- Le maire continue la recherche active d'un médecin.
- Jacqueline D'AMATO évoque le manque de visibilité en partant du tri sélectif. Même constat pour l'accès au Chemin du Thor
- Mauvais état du lieu de tri sélectif.